



## Mikvaot

### Michna 4 - Chapitre 2

רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אָמַר, רְבִיעִית מַיִם שְׂאוּבִין בַּתְּחִלָּה, פּוֹסְלִין אֶת  
הַמִּקְוָה, וְשִׁלְשָׁה לָגִין עַל פְּנֵי הַמַּיִם. וְחֻכְמַיִם אֹמְרִים, בֵּין בַּתְּחִלָּה  
בֵּין בְּסוֹף, שְׁעוּרוֹ שִׁלְשָׁה לָגִין.

Rabbi Eliézer dit : Un revi'it [une mesure spécifique de volume, un quart de log] d'eau puisée invalide le mikvé au début [c'est-à-dire si les eaux étaient dans la fosse avant que les eaux valides du mikvé n'aient été ajoutées, de même que trois log [d'eau puisée qui a été ajoutée] à la surface des eaux [valides]. Et les Sages disent : que ce soit au début [avant qu'il y ait de l'eau dans la fosse] ou à la fin [après que des eaux valides d'une quantité inférieure à quarante séa aient été ajoutées], la mesure [pour la quantité minimale d'eau puisée invalidant le mikvé] est de trois log.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)